

dont les autres appartiennent au domaine fédéral. L'une de ces questions, au sujet de l'assurance des sans-travail a été mentionnée dans le discours du trône, mais on n'a rien fait. On a énoncé un autre principe à Washington, ainsi qu'à la Société des nations, au sujet du travail des femmes, en dehors des heures réglementaires. Je pense que dans cette déclaration, on a adopté le principe que les femmes ne devraient pas être obligées de travailler à toute heure de la nuit. Mais le Parlement a violé ce principe à plusieurs reprises au cours de la session. Nous l'avons violé nous-mêmes, en faisant travailler le personnel pratiquement toute la nuit, y compris les femmes. Il me semble que si le Canada était sincère au sujet de ce qu'il a prêché à la Société des nations, ainsi qu'aux différentes conférences subséquentes, nous devrions tenir nos promesses.

Le très hon. M. MEIGHEN: La première réponse que j'ai faite à l'honorable député était correcte, même en ce qui concerne la deuxième question. Le 6 novembre 1920, un rapport au conseil traitant de ces questions a été approuvé par Son Excellence le Gouverneur général. En approuvant ce rapport, le pays a rempli les obligations relatives aux ouvriers, imposées par le pacte de la Société des nations.

L'hon. M. FIELDING: Que dites-vous des femmes qui travaillent aussi tard?

Le très hon. M. MEIGHEN: Cela est très beau à dire, mais il n'est pas juste de donner à croire que nous pourrions avoir dans le pays une loi réglant les heures de travail et qui serait universellement applicable aux ouvriers, et que nous devrions ajourner la Chambre, à une heure du jour ou de la nuit qui serait conforme aux dispositions de cette loi. Nous devons tenir compte des circonstances en ce monde. Je suppose que nous pourrions régler la question en n'employant que des hommes. Je ne vois pas d'autres moyens en ce qui regarde la Chambre.

M. EULER: En d'autres termes, la loi ne peut être tenue que comme mesure théorique.

Le très hon. M. MEIGHEN: La chose est bien différente en ce qui touche les heures de travail dans les usines. Les longues heures de travail des hommes et des femmes travaillant dans les usines, sont une chose, mais les objections dont on parle ici sont d'une toute autre nature. Il n'est pas bon pour les femmes d'être

[M. Euler.]

hors du foyer trop tard la nuit, soit à corriger les discours des députés, soit à danser au bal. Et cependant, cela n'entre dans la question des heures de travail pour les femmes, les jeunes filles et les garçons employés dans les ateliers, qui exige l'intervention de l'Etat.

L'hon. M. FIELDING: Il existe une différence considérable entre les deux cas. La question des heures de travail dans les manufactures tombe probablement sous le coup de la juridiction provinciale et nous ne pouvons la résoudre. Le cas qui nous occupe dépend de nous et nous refusons d'agir.

L'hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander à mon très honorable ami pourquoi le ministère du Travail a publié une brochure sur le bolshévisme? Est-ce que le Canada est menacé par cette philosophie particulière?

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous avons reçu une foule de lettres félicitant sincèrement le ministère sur l'utilité et à dire vrai la nécessité de cette brochure.

M. LAPOINTE: Très bien, très bien.

L'hon. MACKENZIE KING: Puis-je demander combien cette brochure a coûté au pays?

Le très hon. M. MEIGHEN: Le sous-ministre me dit qu'il n'a pas les chiffres exacts, mais la soldé n'est que de quelques centaines de piastres.

L'hon. MACKENZIE KING: Combien de copies a-t-on distribué, et à qui les a-t-on distribuées?

Le très hon. M. MEIGHEN: On me dit que 70,000 copies ont été mises en circulation. Je n'ai pas les listes sous les yeux, mais plusieurs milliers ont été envoyés aux personnes qui les ont demandées directement.

L'hon. MACKENZIE KING: Le ministère a-t-il reçu des milliers de demandes de cette brochure?

Le très hon. M. MEIGHEN: Le sous-ministre m'a dit plusieurs milliers. Si l'honorable député le désire, il pourra changer cela et dire plusieurs centaines.

L'hon. MACKENZIE KING: Je crois que ces demandes ont été provoquées par les discours de mon honorable ami. . .

Le très hon. M. MEIGHEN: Peut-être.

L'hon. MACKENZIE KING: . . . dans lesquels il a parlé du danger du bolshévisme